EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 mai 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois mai deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 mai 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Nicolas BONNET, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Anne FAUROT, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Géraldine BASTIEN à François BARRIÈRE, Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES, Isabelle PADOVANI à Antoine RECHAGNEUX**
Excusé(e)s :	**/**
Absent(e)s :	/
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Vœu d)

VOEU RELATIF À LA PRÉSENCE DES TRAVAILLEURS DÉTACHÉS SUR LES CHANTIERS CLERMONTOIS PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE FRONT DE GAUCHE DU CONSEIL MUNICIPAL

M. François BARRIÈRE, Mme Géraldine BASTIEN, M. Jean-Luc BLANC, M. Jean-Pierre BRENAS, Mme Edith CANDELIER, M. Louis COUSTES, Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE, Mme Christiane JALICON, M. Jean-Pierre LAVIGNE, Mme Fabienne MONTEL, M. Didier MULLER, Mme Isabelle PADOVANI, M. Antoine RECHAGNEUX, M. Guillaume VIMONT, M. Nicolas BONNET, Mme Anne FAUROT, M. Saîd Akim BARA, M. Grégory BERNARD, M. Cyril CINEUX, M. Jean-Christophe CERVANTES, Mme Magali GALLAIS, M. Pierre MIQUEL, Mme Nicole PRIEUX et Mme Sylviane TARDIEU ne prennent pas part au vote.

Rapporteur : Madame Marianne MAXIMI

Clermont-Ferrand connaît un développement immobilier important. De nombreux chantiers voient le jour ou sont en cours. Toute cette activité du BTP devrait engendrer un développement de l'emploi local. Malheureusement, ce n'est pas le cas, par exemple l'entreprise SOBEA qui fait partie du groupe Vinci met un certain nombre de travailleurs en chômage technique alors que des travailleurs dits "détachés" sont employés sur les chantiers dans des conditions non régulières.

Les maîtres d'œuvre utilisent ces travailleurs sur la quasi-totalité des chantiers. Les entreprises Bouyghes, Vinci, Eiffage, Chandez, Dumez-Lagorce et de nombreuses entreprises locales ... toutes ont la même pratique.

Les conditions d'emploi pour ces travailleurs "détachés" ne sont pas légales. La plupart d'entre eux, mais pas tous, touchent des salaires au-dessous du SMIC. Ils devraient en plus toucher des frais de grand déplacement qui sont de 70 euros par jour soit 2 100 euros par mois. Ils ne touchent rien à ce niveau et de plus les cotisations sociales sont directement versées aux organismes de leur pays d'origine. Elles sont en moyenne inférieures de 30% aux cotisations en France. Dans ces conditions les employeurs réalisent de bons profits sur le dos de ces travailleurs "détachés", de plus aucun contrôle n'est réellement exercé sur le versement des cotisations sociales dans le pays d'origine (Portugal, Roumanie, Pologne...).

Nous avons appris que sur le chantier de la CRAM des travailleurs "détachés" sont actuellement en activité. Ce scandale ne peut pas durer.

Ces faits exercent une pression considérable sur le marché du travail et ont abouti à la non augmentation des salaires dans le secteur depuis deux ans.

Nous souhaitons œuvrer pour que ces travailleurs "détachés" puissent avoir les mêmes conditions. que leurs collègues français et pour que la loi, toute la loi, soit appliquée (salaire conventionnel selon les qualifications) y compris concernant les frais de déplacement. De plus, jusqu'à un salaire de 1,6 SMIC, tous les patrons du BTP ont touché 1000 euros par salarié l'année dernière,

Normalement, l'Inspection du travail devrait intervenir mais nous ne sommes pas sûrs qu'elle ait vraiment les moyens de le faire.

Les organisations syndicales de travailleurs ainsi que la Chambre du BTP dénoncent ces pratiques. Elles réclament le droit de pouvoir entrer sur les chantiers pour pouvoir y exercer le droit syndical.

Le Conseil municipal donne mandat au maire de Clermont-Ferrand pour qu'il entame une action dans le but de diminuer voire de faire disparaître la surexploitation de travailleurs « détachés» sur les chantiers de notre ville.
Pour ce faire,

- Il prendra contact avec l'Inspection du travail dans le but de faire appliquer la loi.
- Il prendra aussi contact avec les entreprises qui utilisent ces travailleurs pour leur demander d'arrêter de telles pratiques. Le conseil municipal dispose des Appels d'offre et peut exiger des entrepreneurs l'application de la loi sur les salaires minimum de la profession, la reconnaissance des qualifications et le paiement des déplacements, D'autre part, les organisations syndicales devraient pouvoir entrer sur les chantiers.
- Enfin, il prendra contact avec la CRAM pour avancer sur des propositions concrètes pour arrêter l'utilisation de travailleurs "détachés" sur le chantier de la CRAM.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est rejetée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 juin 2014

Le Maire,

Olivier BIANCHI